

2009/1372 - Vidéo protection des espaces publics - Autorisation de Programme - Opérations numéros 60068007 - 60068008 - 60068009 - 60068010 - 60068011- Programme 00018 Sécurité et prévention des risques - Vote des opérations et affectation d'une partie de l'AP n° 2009-2, programme 00018, pour un montant de 1450 000 €. (Mission sécurité globale) (BMO du 27/04/2009, p. 0769)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un dossier sur la vidéo protection et plus précisément sur sa localisation dans plusieurs quartiers de la ville.

Avant que plusieurs de nos collègues ne s'expriment sur ce dossier et qu'ils ne fassent des commentaires, je voudrais attirer l'attention des Conseillers sur le fait qu'il y aura un amendement, qui vise à différer la réalisation dans le quartier de la Confluence, pour 250.000 €, ce qui ne veut pas dire que ce projet est annulé : la mise en place des fourreaux se réalise et ceci sera complété par la mise en place de la vidéo protection, lorsque les études de prévention situationnelle auront pu être conduites dans ce quartier, dans les tout prochains mois.

Pour les autres quartiers, il s'agit en particulier de la Sauvegarde, où un certain nombre de faits délictueux ont été constatés en 2007 et 2008 (cambriolages de commerçants, vols de véhicules, vols à la roulotte, jets de projectiles contre les transports en commun, incendies, etc...). Il était important de mettre en place une vidéo protection, ce qui contribuera aussi à éviter que les nouveaux habitants dans ce quartier ne soient soumis à des actions d'intimidation. Donc, avec l'appui du Maire du 9^e arrondissement, il a été décidé un projet dans ce quartier de la Sauvegarde.

Pour la Duchère et pour les Berges du Rhône, c'est simplement un redéploiement des caméras existantes qui, comme cela avait été indiqué dans une de nos réunions précédentes, sont soumises à évaluation. Lorsque dans un certain site, il n'y a plus besoin de surveiller, parce que la tranquillité publique est revenue, alors les caméras sont déplacées pour une meilleure efficacité et une meilleure protection.

Nous avons donc un projet qui comprend des prévisions de budget de 625.000 € pour 2009, 475.000 € pour 2010 et 100.000 € pour 2011, auxquels s'ajouteront ultérieurement, après le rapport de la Commission de situation prévisionnelle, les actions d'extension à la Confluence.

Je voudrais ne pas omettre d'indiquer que nous ajoutons, par rapport au dossier précédent, la mise en place d'une évaluation du dispositif de vidéo protection.

Vous vous souvenez qu'il y a quelques années, nous avons demandé à un Cabinet extérieur « Suretis », de faire cette évaluation. Il nous paraît opportun de nous doter d'un système plus pérenne, mais tout aussi objectif, en créant un cahier des charges et un groupe de travail autonome, indépendant donc impartial, qui pourra réfléchir, comme le fait le collège d'éthique sur la protection des libertés individuelles ou collectives, mais qui, cette fois, s'assurera dans les années qui viennent de l'efficacité du système de vidéo protection, de son impact sociologique, de ses effets positifs ou autres au niveau urbain. Les diverses données seront enregistrées de façon prospective.

Ce groupe de travail serait formé d'universitaires et d'habitants des quartiers concernés, pour recueillir toutes les informations opportunes et, bien sûr, ceci sera complémentaire dans l'efficacité de ce que va réaliser l'Observatoire de la Délinquance que nous mettons en place simultanément.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ma demande de parole porte justement sur les amendements qui avaient été déposés et qui proposaient le retrait pur et simple du volet Confluence. Sans aucune autre explication, nous avons appris l'existence de ces amendements en Conférence des

Présidents, c'est-à-dire bien tard, et pour nous, c'est une illustration supplémentaire de la considération dans laquelle vous tenez les arrondissements.

Alors, j'ai bien compris qu'il s'agissait d'un simple report, mais j'aimerais connaître le nouveau calendrier. Monsieur Touraine, vous venez de nous parler de quelques mois. J'en doute, lorsque l'on sait que le redéploiement des caméras qui a été voté dans cette même assemblée, en 2006, n'a toujours pas été mis en œuvre et je considère qu'il est regrettable que la Confluence soit exclue aujourd'hui de ces délibérations, parce qu'il y aura mécaniquement un report de ce dossier aux Calandes grecques et à mon avis, à plusieurs années. Donc, je doute fort de votre calendrier de quelques mois. Est-ce que vous avez des explications précises à me donner à ce sujet ?

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, une explication de vote concernant ce dossier. Notre Groupe n'est pas contre le principe de la vidéosurveillance. Il s'agit simplement, en quelques mots, de rappeler les efforts faits depuis des mois et des années pour que les stations Vélo'v soient dans le champ des caméras. Je n'ai pas pu obtenir gain de cause, j'ai eu beaucoup de mal à avoir accès aux informations élémentaires de base pour travailler très en amont sur ma délégation.

Donc, aujourd'hui, on déplore toujours les coûts partis, mais pendant ce temps là les coûts continuent à partir et des extensions et des redéploiements se font toujours sans les stations Vélo'v. Je vous rappelle que le programme est terminé depuis début 2008 et que nous avons eu durant l'année 2008, 3 800 arrachages de vélos sur les stations, c'est-à-dire, l'équivalent du stock disponible sur le terrain. On en retrouve 80 % à 85 %, mais vous connaissez les coûts pour les réparer. On fait un nouvel avenant au contrat. On met au nouveau vélo une barre d'attache renforcée, mais en attendant il y a un hit parade que je tiens à votre disposition qui est très important et qui est connu, qui est communiqué. D'ailleurs je vois pour le 8^e arrondissement, répartition du vandalisme proportionné au nombre de stations : 13 %, numéro 1 du hit parade, de ce triste hit parade.

Donc, on parlait de pollution, sur les 50 000 kilomètres parcourus, cela représente quand même l'équivalent de 10 000 tonnes de CO² épargné, si on les avait fait en voiture, à raison de 200 grammes par kilomètre. Donc, c'est très important pour la Ville, comme vous le savez, et nous nous abstenons par principe sur ce rapport parce qu'à un moment, il faut qu'il y ait une expression publique des tentatives de travailler en amont sur nos délégations. Par solidarité avec son président, notre Groupe fera de même.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en tout premier lieu, nous tenons à souligner que nous savons les difficultés qu'a engendré et qu'engendre encore l'abandon, par le Gouvernement, de certaines actions de protection de la population. En particulier, dans certains quartiers où la présence active d'îlotiers, la présence réelle et quotidienne d'une police de proximité, favorisait le « Vivre Ensemble » en jouant un rôle de prévention.

Nous comprenons bien que dans certains lieux, face à des situations où nous nous trouvons démunis, l'idée de placer quelques caméras puisse sembler une solution, surtout là où ce ne sont pas de simples primo délinquants qui officient, mais des maffieux bien organisés.

Sans même aborder notre inquiétude pour les libertés individuelles, inquiétude partagée avec des associations aussi sérieuses que la Ligue des Droits de l'Homme, nous tenons à revenir sur la logique d'ensemble de la vidéosurveillance, logique qui veut que plus il y a de caméras, plus on en demande. On vient d'en avoir l'exemple avec la demande d'extension de caméras sur tout ce qui est Vélo'v.

Deux exemples : les Berges du Rhône, les zones non filmées deviennent des zones aveugles où se déplacerait une éventuelle délinquance. Et on en arrive bien évidemment, à vouloir installer des caméras sur l'ensemble des Berges.

Deuxième exemple : la gare de la Part Dieu et ses alentours. La gare de la Part Dieu est aujourd'hui vidéo surveillée, et déjà des riverains se plaignent que ce sont les alentours de la gare qui deviennent plus incertains. On a certainement, en effet, déplacé la petite délinquance de quelques dizaines de mètres, hors de rayon d'action des caméras, mais on ne l'a ni supprimée, ni empêchée.

Concernant le projet de mise en œuvre d'une évaluation indépendante, notre Groupe reste très circonspect. En effet, Jean-Louis Touraine nous disait en juin 2008 ici-même, je le cite : « une évaluation objective, en partie extérieure à la Ville de Lyon, a permis de définir avec des preuves à l'appui les niveaux d'efficacité d'un tel dispositif dans la sécurité des Lyonnais » fin de citation.

Pourquoi alors une nouvelle évaluation si la précédente était aussi précise qu'objective ?

A ce même Conseil de juin 2008, Jean-Louis Touraine précisait que ce dispositif ne supprime pas la délinquance, mais que dans le territoire vidéo surveillé, cela la diminue de 13 à 15 %, plus dans certains quartiers, moins dans d'autres.

Ce qui nous permet donc de dire : dans les territoires vidéo surveillés, la délinquance est maintenue de 85 à 88 %, plus dans certains quartiers, moins dans d'autres.

En mettant ces chiffres au regard des coûts d'investissement, d'entretien, de fonctionnement, ce choix nous semble peu efficient. Nous ne voterons donc pas ce dossier.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une intervention commune aux groupes Communiste et GAEC concernant le développement de la vidéosurveillance qui introduit pour tous, un débat autour de deux droits fondamentaux, ça été évoqué : le droit à la sécurité publique et le droit aux libertés individuelles, tout en rappelant bien entendu, que la sécurité est l'une des conditions nécessaires à l'exercice de ces libertés individuelles.

Voilà pratiquement 7 ans, lors du Conseil municipal du 27 juin 2002 sur l'extension de la vidéo protection des espaces publics, notre Groupe avait assorti son approbation de la prise en compte d'un certain nombre de préconisations particulières, à savoir la mise en place d'un Collège et d'une charte d'éthique, l'évaluation de l'efficacité tant en matière de sécurité que de respect des libertés individuelles. Et nous nous félicitons d'avoir été entendus sur le Collège et la charte d'éthique dont la concrétisation a placé notre ville comme exemple pour beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, nous délibérons sur un rapport qui présente du redéploiement et de l'extension de la vidéo protection. Comme l'a présenté Jean Louis Touraine, il y a quelques minutes, nous aurons d'ici quelques mois à travailler l'évaluation de l'efficacité et de l'impact de la vidéo protection.

Le diagnostic de sécurité en est un élément. Il nous permettra de connaître la situation en terme de délinquance, les actions de prévention déjà mises en œuvre, l'état des moyens humains disponibles (police municipale de proximité, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux,...) les attentes de la population, l'avis des conseils de quartiers afin de définir les actions devant être conduites et la pertinence de l'insertion d'un dispositif de caméras dans un ensemble où la présence humaine doit rester l'élément essentiel.

Nous voulons toutefois insister sur l'importance à nos yeux, de l'évaluation de l'impact spécifique de la vidéo protection, à la fois sur l'évolution de la perception subjective de l'insécurité et celle plus objective de la délinquance ainsi que sur le respect

des libertés individuelles. Il faut mettre en relation le coût et l'efficacité par rapport à la dépense publique induite.

L'efficacité est un élément important de la légitimité de la vidéo protection. La délinquance a baissé de 20 % sur notre Ville depuis 2001, sans qu'il soit possible de faire la part des choses entre la hausse des effectifs de la police municipale, l'activité de la police nationale, le rôle important des associations, des travailleurs sociaux, l'évolution du contexte économique et social et l'impact justement de la vidéosurveillance.

Dans l'attente de cette évaluation, le Groupe GAEC et le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne s'abstiennent sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, chers Collègues, Monsieur Touraine !

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Quelques mots de réponse à nos Collègues.

Monsieur Brolquier vous avez raison de dire que cela ne sera pas réalisé en moins de quelques mois. Le temps moyen entre la décision du site d'installation et les caractéristiques de ce dispositif est effectivement de l'ordre d'un an pour être réalisé dans des conditions optimales. Ce que j'indiquais, en parlant d'un report de quelques mois, c'est le temps souhaitable, que vous-même souhaitez, pour que d'une part, la prévention situationnelle soit étudiée, d'autre part la concertation que vous revendiquez à juste titre avec les Conseils de quartier, les associations de proximité, les élus d'arrondissement, soit réalisée. Et cette concertation permettra de définir d'une façon très précise les parties de la Confluence où seront positionnées les caméras.

Il y a bien un délai de plusieurs mois en amont, avant l'installation, puis il s'écoulera presque un an pour la réalisation.

Pour ce qui concerne l'intervention de M. Vesco, dans le mandat précédent, où un engagement de 6 millions d'euros a été effectué, il est clair que seuls quelques quartiers sont concernés et bien évidemment, il n'est pas possible, et il serait inefficace, de disposer les caméras sur la totalité des stations Vélo'v.

Par contre, de façon prospective pour les prochaines installations, chaque fois que dans un quartier les caméras sont positionnées dans une rue, sur une place ou dans un carrefour et où une station vélo'v se trouve à proximité, évidemment ce point sera pris en ligne de compte afin qu'il soit dans le champ d'observation de la caméra car nous sommes tous évidemment intéressés à réduire les dégradations des vélos.

Pour le côté liberticide, je crois que cela a été débattu à de multiples reprises et c'était la raison pour laquelle nous avons souhaité créer un collège éthique de la vidéosurveillance, le premier en France, réalisé dans des conditions d'indépendance par rapport à l'exécutif de la Ville et qui permet d'éclairer, tous les Lyonnais qui le souhaitent, sur le respect des libertés individuelles et collectives. J'ai le plaisir de vous annoncer que pas une seule plainte n'a été déposée à ce collège qui est là pour recevoir des plaintes éventuelles de la part des Lyonnais, alors même que l'information a été étendue avec notamment des plaques indiquant dans les quartiers vidéo-protégés, la présence des caméras.

Ceux qui auraient pu éprouver un sentiment de surveillance excessive et une crainte pour leur liberté ont ainsi la possibilité de s'exprimer, mais cela n'a pas été le cas. Je crois que les libertés sont mieux protégées depuis qu'il y a les caméras de vidéo protection et je vous prends pour exemple la circonstance suivante : il y a environ un an, un avocat a demandé que puissent être observés les enregistrements dans une zone dans laquelle un suspect avait été interpellé. Ce dernier suggérait que les conditions d'interpellation avaient été un peu trop fermes de la part de la police. Dans ce cas-là, cela a permis de protéger les droits du suspect en question.

Je crois que cet outil, lorsqu'il est bien étudié et soumis à la protection d'un collègue d'éthique, permet de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets liberticides. Quant à l'efficacité elle-même, l'évaluation que nous proposons de faire n'est pas la reconduction de l'évaluation antérieure, car elle a déjà donné ses résultats. Dans les espaces publics vidéo protégés, la délinquance est de moins 15 %, dans les espaces alentour -5 à -7 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de déplacement de la vidéosurveillance, il n'y a pas d'effet « plumeau », il y a une réduction qui s'étend en « tâche d'huile » autour de la zone vidéo protégée. Ceci est connu et ceci peut être retrouvé dans des études conduites ailleurs.

Par contre une évaluation beaucoup plus fine permettra de mesurer les impacts que cela peut avoir dans les évolutions d'un quartier sur l'aspect sociologique, urbanistique et l'amélioration du vivre ensemble dans un quartier. C'est ce à quoi cette prochaine évaluation se destine.

Enfin, un des points qui est encore moins l'objet de discussion, c'est le taux d'élucidation des faits, multiplié par deux, c'est-à-dire que les délinquants sont deux fois plus souvent interpellés dans les zones vidéo protégées que dans les autres, et ceci est un point important pour limiter la reconduction d'actes délictueux par les délinquants potentiels.

Voici quelques éléments de réponse. Je crois Monsieur le Maire qu'il faut poursuivre l'effort commencé, engagé, rendu efficace, mais fait avec beaucoup de modération à Lyon plus que dans d'autres villes, certainement dans une qualité meilleure, la preuve en est que nous sommes probablement la ville de France la plus visitée par des équipes venant des municipalités françaises ou étrangères pour essayer de calquer ici et là le modèle lyonnais de vidéo protection.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, ce problème de la vidéo protection pose celui, général, de la tranquillité publique dans notre ville, plus largement d'ailleurs, car je m'en sens aussi un peu comptable, dans l'ensemble de notre agglomération.

Je m'honore que notre municipalité ait mis ce problème de la tranquillité publique au cœur de ses réflexions et de son action. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles les Lyonnais nous font largement confiance. Pour tous ceux qui douteraient que les problèmes de tranquillité publique puissent être au cœur de la réflexion des Lyonnais, en particulier les milieux populaires, je crois que j'ai une réunion dans les jours prochains à la Duchère au cours de laquelle nous parlerons essentiellement d'urbanisation, des nouveaux quartiers de la Duchère, des problèmes de transports en commun, de la qualité du cadre de vie, etc..., mais vous verrez que spontanément, peut-être dans ces réunions, on parlera sans qu'on n'ait rien demandé des problèmes de tranquillité publique.

Alors la vidéo protection n'est pas « l'alpha et l'oméga » de la tranquillité publique, mais en tout cas elle y participe et je dois dire que c'est un des éléments de la politique mise en place, avec le fait de pouvoir prendre en amont les problèmes d'urbanisme dans le cadre d'une stratégie de prévention situationnelle, de pouvoir augmenter les effectifs de la police municipale, ce qui est heureux, vu la diminution des effectifs de la police nationale. C'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui les problèmes de sécurité ne font plus l'objet de l'exaspération qui pouvait être celle existant il y a quelques années, en tout cas je continuerai dans cette voie car cela me semble indispensable.

Nous venons par exemple de construire sur le Carré de Soie à Vaulx-en-Velin, un centre commercial qui aujourd'hui attire des dizaines de milliers de Lyonnais. Evidemment il ne les attirera longtemps que si tous ces visiteurs se sentent en tranquillité dans ce centre commercial. C'est pour cela que pour moi c'est une chose à laquelle il faut prêter extrêmement attention. D'ailleurs, je ne pense pas que le Maire du 9^e arrondissement puisse s'opposer à ce que les problèmes de vidéo protection de la Duchère ne soient pas pris en compte. Je crois que lorsqu'il est en discussion avec les habitants, j'ai eu l'occasion d'être présent avec lui, il serait plutôt quelque fois accusé de ne pas mettre assez de protection et que les habitants voudraient élargir un peu le

périmètre. Nous allons essayer de rester comme toujours dans une politique équilibrée, en tout cas tant que je serai Maire de Lyon, la tranquillité des Lyonnais sera assurée.

Je mets aux voix l'amendement proposé par M. Touraine. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main ? Avis contraire ? Abstention ?

L'amendement est adopté à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon a voté contre.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes GAEC, Lyon-Démocrates, Les Verts, Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne et Mme Perrin-Gilbert se sont abstenus.)

(Adopté.)